



OBJET : Contrat relatif la prestation musicale donnée par "Syam Rose" lors de la Terrasse Ephémère 2024
[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat à passer avec Madame Siham RAMDANI, agissant sous le nom d'artiste « Syam Rose », domiciliée au 112, avenue de la liberté, 77190, DAMMARIE LES LYS, relatif la prestation musicale donnée lors de la Terrasse Ephémère 2024,

CONSIDERANT que la ville souhaite proposer des concerts lors de la Terrasse Ephémère 2024,

D É C I D E

Article 1^{er} : D'accepter le contrat passé avec Madame Siham RAMDANI, agissant sous le nom d'artiste « Syam Rose », domiciliée au 112, avenue de la liberté, 77190, DAMMARIE LES LYS, relatif la prestation musicale donnée le 13 juillet de 20h à 22h lors de la Terrasse Ephémère 2024 pour un montant de 350€ TTC,

Article 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Événementiel et Culturel de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20240724-13097-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25 juillet 2024
Affichage : 25 juillet 2024

Rendu exécutoire le : 25 juillet 2024

Fait à Villemomble, le 24 juillet 2024

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

